



## Universitätsbibliothek Paderborn

### **Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent**

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de  
Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les événemens es plus  
considerables qui y sont arrivez

**Basnage de Beauval, Jacques**

**Amsterdam, 1721**

LXXXII. Les Chevaliers De S. George. En Autriche. An de J. C. 1468.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49510](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49510)

pes que nous donnons ici de l'habit de ces Chevaliers le representent tel que le P. Heliot dit l'avoir trouvé dans la Bibliotheque du Roi de France.

## LXXXII.

LES CHEVALIERS DE S. GEORGE  
*En Autriche.*

An de J. C. 1468.

**N**ous avons fait voir ci-devant, en parlant de ce même Ordre, sous l'année 1290. \* que ce ne pouvoit pas être l'Empereur Rodolphe qui l'eût institué; & nous avons dit, après un savant Historien, que ce fut Frideric III. qui le fonda vers l'an 1468. Ce Prince étant allé à Rome la même année, obtint du Pape Paul II. l'érection de cet Ordre, voulant qu'il fût institué par le S. Siège Apostolique en l'honneur de Dieu & de la Ste. Vierge, pour l'exaltation de la foi Catholique, pour le salut de son ame, & pour donner du lustre à la Maison d'Autriche dont il sortoit. C'est ce qui se prouve par la Bulle de ce Pontife, qui commence ainsi: *Sanè Charissimus in Christo Filius noster Fridericus Romanorum Imperator semper Augustus, qui fervore devotionis accensus nuper ad visitandum sacratissima BB. Petri & Pauli Apostolorum & alia Deo dicata loca, ad Almam Urbem ex voto personali-*

\* Voyez Tome III. pag. 293. & suiv.

*ter se contulit, nobis humiliter explicavit, quod ipse ad laudem & gloriam omnipotentis ac gloriosæ Virginis Mariæ, pro exaltatione quoque Catholice Fidei, animæ suæ salute, ac Domûs Austriæ (à quâ originem traxit) commemoratione & decore, unum Militarem Ordinem sub invocatione S. Georgii Martyris per nos erigi atque institui totâ mente desiderat.* C'est-à-dire; " Notre très-cher Fils en Jesus-Christ Frederic Empereur des Romains  
 " toujours Auguste, qui, poussé par une devotion fervente, est venu depuis peu dans notre bonne ville, pour accomplir le vœu qu'il avoit fait de visiter les Basiliques des Bienheureux SS. Pierre & Paul Apôtres, & autres saints lieux, nous a représenté humblement le desir ardent qu'il a de voir ériger & établir par nous un Ordre Militaire sous l'invocation de S. George Martyr, à la gloire & louange de la toute-puissante & glorieuse Vierge Marie, pour l'exaltation de la Foi Catholique, pour le salut de son ame, & pour l'honneur & la memoire de la Maison d'Austrie d'où il tire son origine, " &c.

Le Pape Leon X. dit aussi la même chose dans une de ses Bulles. Mais on ne doit pas inferer de là que cet Empereur ne soit pas le Fondateur de cet Ordre; car Jules II. lui donne cette qualité dans une autre Bulle, où il dit positivement qu'il érigea cet Ordre & en fut le premier Fondateur: *Ordinem Divi Georgii Martyris erexit, & auctoritate Sanctæ Sedis Apostolicæ primus fundavit.* Celles du Pape Paul II. & de Leon X. nous aprennent ce que ce Prince fit après avoir fondé son Ordre. Il prit le Monastere du Diocèse

cèse de Saltzbourg pour en faire le Chef de cet Ordre, & pour servir de demeure tant aux Chevaliers qu'aux Chapelains. Il fit rebâtir l'Eglise à ses dépens, accommoder les Cloîtres, les Dortoirs & les autres lieux reguliers de cette Abbaye, qu'il fournit abondamment de meubles & d'autres choses nécessaires pour l'usage des Chevaliers, dont pour la premiere fois il en nomma un pour Grand-Maître, voulant qu'à l'avenir il fût élu par les Chevaliers; toutefois de son consentement, ou du Chef de la Maison d'Autriche: que les Chapelains ou Ecclesiastiques seroient gouvernez par un Prevôt qui seroit leur Chef: que les Chevaliers, le Prevôt & les Prêtres seroient soumis au Grand-Maître: que la premiere Chambre seroit destinée pour son logement, la seconde pour le Prevôt des Prêtres, la troisieme pour le plus ancien Chevalier, la quatrieme pour le plus ancien Prêtre, & ainsi des autres: de telle sorte qu'entre deux Chevaliers il y auroit un Prêtre, & entre deux Prêtres un Chevalier, & qu'au Chœur le Grand-Maître seulement auroit la premiere place; mais que les Prêtres precederoient tous les Chevaliers.

Le Grand-Maître & les Chevaliers, aussi bien que le Prevôt & les Prêtres, devoient faire vœu de chasteté & d'obéissance; mais personne n'étoit obligé à celui de pauvreté. Ils retenoient seulement la propriété de leurs biens tant de patrimoine que d'acquêts avec la permission de leur Superieur & en recevoient les revenus qu'ils convertissoient à leur propre usage, sans qu'il leur fût permis de rien vendre de leurs biens  
tant

tant meubles qu'immeubles, qui appartenenoient entièrement après leur mort à la Maison où ils avoient fait profession, ou à quelque autre qui en dépendoit.

L'habillement des uns & des autres consistoit en une robe ou soutane de quelque couleur que ce fût, pourvu que ce ne fût point de rouge, de vert, & de bleu; & les Vigiles, toutes les Fêtes de la Ste. Vierge, & tous les Samedis, ils devoient mettre par dessus cette soutane ou robe une autre robe blanche de la même longueur, sur laquelle il y avoit une Croix rouge.

Le Pape, après avoir marqué les prières que les Chevaliers devoient dire tous les jours, parle ensuite de toutes les possessions que l'Empereur leur avoit données, savoir l'Abbaye de Millestad de l'Ordre de S. Benoît, la Commanderie de Morbeg de l'Ordre des Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, située dans le Diocèse de Passau, l'Hôpital & le Monastere de S. Martin au même Diocèse, & à présent de celui de Vienne, la Chapelle de Notre-Dame, de nouvelle fondation, & l'Eglise Paroissiale du Mont-Stradon au Diocèse de Saltzbourg, dont le droit de Patronage apartenoit à l'Empereur: & ce Pontife supprima dans le Monastere de Millestad & dans la Commanderie de Morbeg les Ordres de S. Benoît & de S. Jean de Jerusalem. Il y a des Auteurs qui ajoutent que l'Empereur donna encore à ces Chevaliers tous les biens des Seigneurs de Cranieberg, dont la Maison étoit nouvellement éteinte, & qu'ils possedoient aussi Trautmandorf, Scharfenek, & plusieurs autres biens.

Le Pape Paul II. permit à l'Abbé & aux Moines de Millestad de passer, s'il vouloient, dans d'autres Monasteres del'Ordre de S. Benoît, où ils trouveroient des Recepteurs benevoles; à condition que les Chevaliers, sur les revenus de Millestad, leur donneroient dequoi s'entretenir pendant leur vie, & que ce Monastere, aussi bien que les autres Eglises dont nous avons parlé, ne seroient jamais changez en usages profanes; mais que l'on y celebreroit les Offices accoutumez, que l'on acquitteroit les Fondations; & qu'on exerceroit toujours l'Hospitalité dans l'Hôpital de S. Martin. Enfin il approuva & confirma l'Ordre de S. George *ad instar* de l'Ordre Teutonique; & Sixte IV. qui succeda à Paul II. approuva aussi cet Institut.

Jean Sibenhirter qui étoit Grand-Maître en 1493. voyant que l'Ordre avoit souffert beaucoup de pertes, tant par les incursions frequentes des Turcs, que par les guerres que l'Empereur avoit eu à soutenir contre Matthias V. Roi de Hongrie, que la plûpart des Villes & des villages étoient abandonnez, qu'un grand nombre d'Eglises avoit été brûlé, les Monasteres d'hommes & de filles detruits, qu'à peine restoit-il du monde pour cultiver les terres, & que les Chevaliers ne pouvoient pas résister aux forces & à la puissance des Turcs; il institua une Confrairie ou Societé sous le nom de Saint George, dans laquelle pouvoient entrer des personnes de l'un & de l'autre Sexe; sans être obligées à aucune observance Réguliere. Les uns devoient pendant un an combattre contre les Turcs à leurs dépens ou à la solde del'Empereur,

reur, & les autres contribuer par leurs aumônes & leurs liberalitez à la construction d'un Fort, & à le pourvoir de munitions pour servir de rempart contre les incursions de ces Infidelles. L'Empereur Maximilien I. approuva cette Societé par ses Lettres Patentes données à Inspruck le 18. Septembre 1493. & le Pape Alexandre VI. la confirma l'an 1494. ordonnant qu'il y auroit deux Vicaires Generaux, savoir le Grand-Maître de l'Ordre de Saint George & l'Evêque de Gurck qui y presideroient, & auxquels on s'en rapporteroit pour tout ce qui regardoit le spirituel; & que l'Empereur Maximilien & les Successeurs dans les Duchez d'Autriche, de Stirie, de Carinthie, & de Carniole, deputeroient deux ou plusieurs Capitaines Generaux, auxquels on obéiroit pour les choses qui concernoient la guerre, & qu'ils recevroient le Serment de fidelité & d'obéissance.

L'Empereur ordonna que ceux qui seroient de cette Confrairie auroient, pour les distinguer, une Croix d'or avec une Couronne & un cercle d'or, que chaque Chevalier pourroit enrichir de pierreries ou autres pierres precieuses à sa volonté, & qu'ils la pourroient porter publiquement, en presence des Rois & des Princes à leur chapeau, ou à leur bonnet, ou en tel autre lieu que bon leur sembleroit. Le même Maximilien leur accorda beaucoup de privileges par ses Lettres données à Anvers le jour des Saints Apôtres Simon & Jude de l'an 1494. Entr'autres il voulut qu'ils precedassent tous les autres Chevaliers, que l'on les appellât Chevaliers couronnez, & que leurs enfans

portassent une Couronne sur leurs armes. L'Evêque, en les recevant Chevaliers, leur attachoit la Croix au bras, leur mettoit en main un Cierge; & des Gentilshommes leur attachoient les éperons. Enfin le Pape Alexandre VI. declare par sa Bulle, qu'il a voulu se faire inscrire dans cette Confrairie aussi bien que plusieurs Cardinaux; & il adressa un Bref à tous les Evêques d'Allemagne, dans lequel il leur recommande cette Milice à laquelle il accorda beaucoup d'Indulgences. C'est pourquoi il se trouve encore une Ordonnance de Jean Sibenhirter, Grand-Maître de l'Ordre de Saint George, où il traite ce Pape de Confrere: *Oremus pro sanctissimo nostro Alexandro VI. Confratre nostro.* L'Empereur Maximilien dit aussi dans ses Lettres, qu'il a voulu être inscrit au nombre des Confreres, & dans celles qu'il écrivit à Jean Roi de Navarre le 16. Octobre 1511. il dit que son pere l'Empereur Frideric, à cause de la grande devotion qu'il portoit à Saint George, avoit voulu entrer dans cet Ordre; & que pour lui, suivant les traces de son pere, il a dessein de le conserver & d'augmenter ses revenus. Le Pape Jules II. parlant de cet Empereur, dit qu'il avoit resolu d'entrer dans l'Ordre de Saint George, de s'y consacrer pour le reste de ses jours, de s'opposer aux Infidelles qui vouloient ravager la Vigne du Seigneur, & avec les Freres de cet Ordre, répandre jusques à la dernière goutte de son sang pour la defense & l'augmentation de l'Eglise & de l'Empire, & de recouvrer avec le secours du Ciel, la Ville de Jerusalem, celle de Constantinople, & les autres lieux qui étoient occupez par les

Infi.

Infidelles. Le même Pape, en confirmant cet Ordre, lui accorda beaucoup d'Indulgences; & Leon X. en le confirmant de nouveau, aussi bien que la Confrairie ou Société qui y avoit été annexée, lui accorda encore des indulgences & les mêmes privileges dont jouissoient les Ordres Militaires.

Mais l'Ordre de Saint George, nonobstant tout ce que l'Empereur Maximilien fit pour son agrandissement, & les précautions qu'il prit pour qu'il pût se conserver dans sa splendeur, a eu le même sort que plusieurs autres dont il ne reste plus que la memoire; & les Guerres Civiles, principalement celles qui s'éleverent en Allemagne au sujet de la Religion, ont causé sa ruine. Les Ducs d'Autriche & les Princes s'emparerent des biens qui lui appartenoient & qui se trouvoient sur leurs terres; & enfin l'Archiduc Ferdinand II. donna avec le consentement du Pape, l'an 1598. aux Peres de la Compagnie de Jesus, le Couvent de Millestad pour la fondation de leur College de Gratz en Stirie.

Ceux qui ont dit que l'Empereur Frideric IV. avoit institué l'Ordre Militaire de Saint George, mettent sans doute au nombre des Empereurs, Frideric d'Autriche, qui fut Competiteur de Louis V. & qui lui disputa l'Empire pendant neuf ans; mais comme la plupart des Ecrivains ne le mettent point au nombre des Empereurs, non plus que Frederic de Brunswick, qui fut élu après la mort de Venceslas, & qui fut tué lorsqu'il venoit pour prendre la Couronne Imperiale à Francfort; nous avons donné

né à l'Instituteur de l'Ordre Militaire de Saint George, le nom de Frideric III. Au reste tout ce que nous avons dit de cet Ordre, fait assez connoître que ces Chevaliers étoient véritablement Religieux.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE  
DES  
GRANDS-MAITRES

Nombre des Grands-Maitres.	Ans de J. C.	De l'Ordre de S. George en Autriche.	Ans de leur Maitrise.
I.	1468	FREDERIC III. Empereur , Fondateur & premier Chef Souverain de l'Ordre. . .	25.
II.	1493	MAXIMILIEN I. Empereur.	26.
III.	1519	CHARLES V. Empereur. .	37.
IV.	1556	FERDINAND I. Empereur.	8.
V.	1564	MAXIMILIEN II. Empereur.	12.